

## Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : M<sup>e</sup> Arianne Leblond, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques  
M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de  
l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 7 juin 2017

OBJET : Projet de loi C-338 – *Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et  
autres substances (peines)*

1* <sup>1</sup>	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
<p>Le 24 février dernier, le projet de loi C-338 intitulé <i>Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (peines)</i> a été présenté à la Chambre des communes. Celui-ci a pour objectif de modifier le <i>Code criminel</i><sup>2</sup> afin d'accroître la durée des peines minimales liées à l'importation et à l'exportation de certaines drogues et autres substances.</p> <p>Le Barreau du Québec s'est opposé à plusieurs reprises à l'imposition de peines minimales qui limitent la discrétion dont doivent jouir les tribunaux lors de la détermination de la peine des délinquants. En cette matière, le Barreau du Québec préconise le libre exercice de la discrétion judiciaire par le tribunal, puisqu'il s'agit là du meilleur moyen de pondérer les principes pertinents en matière de détermination de la peine et ainsi imposer la sanction la plus juste.</p> <p>Le Comité en droit criminel n'a pas vu la nécessité de souligner que nous attendons toujours une révision majeure du <i>Code criminel</i> pour y retirer la majorité des peines minimales, notamment celles qui ont été déclarées inconstitutionnelles par les tribunaux, puisque la lettre n'est pas adressée à la ministre de la Justice.</p>	

2	Recommandation ou résolution proposée
<p><b>CONSIDÉRANT</b> les mesures proposées par le projet de loi;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> les commentaires formulés par le Comité en droit criminel dans le projet de lettre;</p>	

<sup>1</sup> Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

<sup>2</sup> L.R.C. 1985, c. C-46.

Nous recommandons au Conseil d'administration de :

ENDOSSER le projet de lettre sur le projet de loi C-338.

**3** Autres éléments pertinents, le cas échéant

**3.1 Impacts financiers :**

S.O.

**3.2 Consultations effectuées :**

- Comité en droit criminel

Me Giuseppe Battista, président

Me Claude Beaulieu

Me Nicolas Bellemare

Me Sophie Dubé

Me Benoît Gariépy

Me Joannie Jacob

Me Lucie Joncas

Me Pascal Levesque

Me Michel Marchand

Me Patrick Michel

Me Julie Pelletier

Me Danièle Roy

**3.3 Documents joints**

- *Projet de loi C-338 – Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (peines)*
- *Projet de lettre sur le projet de loi C-338 – Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (peines)*